(Bavière) ; Augerer David est né en 1885, à Mont-Cenis.

Le fusil dont ils se sont servis pour assommer Haeke est un Lefaucheux, à percussion, calibre 12. Il est brisé au niveau du pontet ; la batterie en est tordue et le canon faussé ; cela donne une idée de la violence avec laquelle les coups ont été portés.

Ce drame a causé dans la populeuse cité une grosse émotion.

DEPÊCHES

Par Services Spéciaux

Conseil de Cabinet

Paris, 25 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Clémenceau.

LES INTERPELLATIONS SUR LE MAROC

Ils se sont entretenus des interpellations sur le Maroc, dont la discussion doit se poursuivre lundi devant la Chambre.

LES RETRAITES OUVRIERES

M. Viviani, ministre du travail, a fait connaître le sens des déclarations qu'il se propose de faire à la tribune de la Chambre en réponse à l'interpellation de M. Charpentier sur les retraites ouvrières.

Cette interpellation doit venir en discussion vendredi prochain.

M. Clémenceau, président du conseil, conférera mercredi prochain, au ministère de l'intérieur, avec les ministres des finances et du travail et M. Cuvinot, président de la commission sénatoriale des retraites ouvrières, en prévision de la discussion de ce projet par la haute assemblée.

LA RÉFORME DU JURY

On annonce que Briand, ministre de la Justice, prépare une circulaire qui aurait pour objet de permettre aux ouvriers de faire dorénavant partie du jury d'assises.

Un discours de Viviani

A la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. — Les conditions du progrès

Paris, 25 janvier. — La distribution des prix décernés par la Société d'encouragement pour l'industrie nationale a eu lieu hier et nous avons publié, en dernière heure, la liste des lauréats de notre région.

Cette solennité fut présidée par Viviani qui prononça un magistral discours sur les conditions du progrès et sur l'évolution industrielle.

Voici quelques extraits de ce discours où Viviani traça le programme du Ministre du Travail.

« J'ai toujours pensé que par vocation et par essence, le ministère du travail devait manifester aux travailleurs un parti pris de cordialité et de bienveillance, mais que cela ne devait pas lui permettre de porter atteinte à cette justice sans laquelle les autres fonctions qui sont dévolues par l'Etat à un homme risquent de devenir entre ses mains un instrument meurtrier.

Et voilà pourquoi, autant qu'il m'a été possible, j'ai essayé d'aller au-devant des conflits sociaux pour y substituer les négociations journalières et pour essayer par là d'acclimater dans ce pays l'ère des transactions sociales.

Ce n'est pas que je m'illusionne et que je me laisse aller à la douceur d'une idylle, qui certes serait mensongère ; il ne peut dépendre ni de certaines paroles, ni de certaines attitudes, ni de certains actes qu'un silence harmonieux soit imposé au monde. Tant que le monde fera effort vers un idéal supérieur, c'est à dire tant qu'il sera digne de vivre, il sera gros de rumeurs et de revendications.

L'important n'est pas que ces revendications se taisent; l'important, c'est que de l'effort méthodique du suffrage universel, de la libre propagande des paroles, de la rénovation de la conscience individuelle et de l'élévation de la conscience collective sorte le progrès que, pour leur grandeur, tous les hommes appellent et dont, pour leur honneur, ils ne se déclarent jamais satisfaits.

Cependant, il ne serait pas juste de dire qu'il n'y a de champs de bataille que ceux sur lesquels se heurtent les individus. Il y en a d'autres, moins sanglants et plus utiles, où doivent se heurter les intérêts et la civilisation : ce sont les champs de bataille économiques ; et les créateurs de ces sociétés, surtout au début et au courant du siècle dernier, ont pu voir souvent combien ces heures dont je parle étaient rudes.

On a coutume, en effet, de louer, de révérer le progrès, sans voir comment il accomplit sa tâche; mais il ne faudrait pas croire qu'au moment de son apparition il est accompagné d'acclamations et de succès. Le progrès est en effet, exterminateur et émancipateur, il détruit les préjugés. Que lui importent les plaintes des vaincus, les gémissements des victimes ! Que lui importent les cris de détresse de l'industriel qui s'est laissé surprendre comme assoupi dans la routine et les cris de colère d'un ouvrier, qui se voit, par une invention, exproprié, dépossédé de l'instrument de travail qu'il avait conquis ! Que lui ont importé, en 1832, les clameurs de ces pauvres ouvriers de Lyon qui se précipitaient, pour la briser, sur la machine ouvrière !

Le progrès passe sur les forces de la nature, couchant sous lui les individus et les intérêts; mais après qu'il a passé, on s'aperçoit qu'il a distribué la vie, la joie, le bien-être et le bonheur, qu'il a donné un idéal supérieur à la vie, un motif nouveau aux revendications humaines, qu'après tout, au moment où il frappe les pères, il émancipe les enfants, et que telle est la loi constante du monde ,qui veut que rien ne s'obtienne sans des efforts et sans des sacrifices, et que la douleur humaine soit éternellement la rançon du progrès et du bonheur ».

Les Affaires du Maroc

Le poste de Bou-Znika menacé. — La marche du caïd des Zayan

Tanger, 25 janvier. — Des bruits de source indigène, qui ne semblent pas absolument dénués de fondement, assurent que le fameux caïd des Zayan, appelé Aka Hamou, aurait quitté ses montagnes à la tête d'une colonne considérable de cavaliers. Il marcherait dans la direction de Rabat et se proposerait d'attaquer le poste de Bou-Znika qu'occupent nos troupes.

Depuis le commencement du conflit dynastique ,on se demandait pour quel sultan prendrait parti ce puissant caïd dont la réputation guerrière a fait au Maroc un personnage légendaire.

Aka Hamou est ce caïd qui, envoyé autrefois par le sultan Moulaï el Hassan en expédition contre les Zayan, s'établit dans cette région, la soumit et se déclara indépendant, tout en conservant, par une complaisance que le makhzen jugea habile, son investiture de caïd.

Aussi, depuis lors, Hamou, tout-puissant dans ses montagnes, s'évertue à éviter le passage de mahallas chérifiennes. Cette préoccupation semblait être une garantie de sa neutralité dans la crise actuelle. Mais il faut croire, si la nouvelle de sa marche sur Bou-Znika se confirme, que les appels de Moulaï Hafid à la guerre sainte ont dû vivement exciter le fanatisme des Berbères qu'il commande. On ajoute que Aka Hamou, qui est très vaniteux, ne saurait se résigner, quels que soient les risques de l'entreprise, à ne pas profiter de l'occasion unique qui s'offre à lui de combattre les chrétiens.

Sans prendre cette nouvelle au tragique il convient de faire ressortir qu'elle concorde avec les renseignements communiqués à Tanger par les agents consulaires français dans le sud. Le général d'Amade doit être prêt, si cette attaque se produit, à la repousser dans des conditions qui enlèvent à tous les roitelets berbères du Maroc l'envie de gagner le paradis sur notre dos.

Mouley-Hafid au sud de Settat

L'amiral Philibert télégraphie que la situation dans les ports est sans changement. Le calme continue à régner.

De Mazaghan on signale que Moulaï Hafid se trouverait au gué de Chair, à 50 kilomètres au sud de Settat.

LE SECRET DE L'ALCHIMISTE

L'AFFAIRE DES DIAMANTS

L'affaire Lemoine se complique. — L'ingénieur est convaincu d'escroquerie. — L'arrestation d'un de ses complices est imminente

Paris, 25 janvier.— La déposition de Mme Lemoine et les détails recueillis au cours de l'enquête avaient établi que Lemoine s'était procuré chez un lapidaire 25.000 francs de diamants bruts. C'était une forte présomption en faveur de l'hypothèse du truquage des creusets et de la supercherie.

Les dépositions des témoins entendus hier et l'interrogatoire de Lemoine, ont établi ,malgré les dénégations de ce dernier, que ces diamants achetés avaient bien été employés pour tromper M. Wernher et avec lui tous ceux sur qui Lemoine comptait pour satisfaire ses grands besoins d'argent.

A L'INSTRUCTION

Lemoine se refuse à reconnaître les diamants et les morceaux de creusets qui lui sont présentés par le juge

Contrairement à ce qui s'était produit lors des dernières séances, Lemoine a été amené de bonne heure au Palais et introduit aussitôt dans le cabinet du juge d'instruction.

L'interrogatoire a commencé aussitôt en présence de Me Labori et de Me Monira.

Il a porté tout d'abord sur les « scellés », documents et pièces diverses remis à M. Le Poittevin par sir Julius Wernher.

Lemoine a été invité à fournir des explications sur ces documents qui sont intéressants et qui, évidemment, embarrassent quelque peu la défense.

La discussion entre le juge et l'accusé a été des plus vives et on en percevait dans le couloir quelques échos bruyants.

M. Le Poittevin a présenté successivement à l'inculpé, les quinze scellés qui sont entre ses mains et qui — en dehors de quelques documents manuscrits — sont constitués par des débris de creuset, par des diamant bruts et par du « boart », ou diamant dit de vitrier.

A toutes les questions que lui posait M. Le Poittevin, Lemoine a répondu négativement.

— Il serait puéril de ma part, a-t-il dit, de vouloir reconnaître parmi des milliers de pierres que vous me présentez des produits sortis de mes creusets il y a trois ans. Ces produits n'ont été ni cachetés, ni pesés, ni vérifiés pour qu'il me soit permis de les reconnaître aujourd'hui.

Puis, le magistrat instructeur demande à Lemoine s'il reconnaît le diamant que M. Hoats ,un ami de M. Wernher, assistant à une expérience, rue Lecourbe, avait placé dans le creuset.

— Je ne puis vraiment rien dire, a déclaré l'inculpé, au sujet du diamant placé dans le creuset au cours d'une cuisson qui n'a pas donné de résultat. Le produit de cette opération a été d'ailleurs emporté à Londres dans le creuset sans que rien ne soit vérifié à Paris, M. Hoats s'y étant opposé formellement.

Quinze jours après, j'étais informé par lettre que le diamant jaune mis dans le creuset n'avait pas été brûlé et qu'il avait été retrouvé intact.

Lemoine a déclaré cependant que le diamant qu'on lui présentait était gris, alors que celui que M. Hoats avait placé dans le creuset était jaune.

M. Wernher tend un piège à Lemoine

Un marchand de diamants reconnaît les pierres qu'il a vendues à Lemoine

L'ingénieur Lemoine aura, sans aucun doute, beaucoup de mal à se tirer du piège que vient de lui tendre M. Wernher. Le gouverneur de la De Beers avait apporté à M. Le Poittevin un millier de diamants que Lemoine lui avait remis comme étant de sa fabrication. Le juge d'instruction avait convoqué à son cabinet M. de Haan, tailleur de diamants, qui avait vendu, il y a trois ans, des diamants bruts à M. Bourdier, bijoutier, à qui Mme Lemoine en avait demandé.

M. de Haan, mis en présence du stock de diamants, reconnut aussitôt le lot qu'il avait vendu à M. Bourdier. Le tailleur de diamants fut on ne peut plus affirmatif, déclarant qu'il pouvait toujours reconnaître des pierres qui lui avaient passé entre les mains.

Cette affirmation pourra étonner; elle est cependant fort naturelle, et M. Templier, le grand bijoutier de la rue Royale, nous en donnait l'assurance ce matin.

— « Vous savez, nous disait-il, combien certains sens arrivent à s'affiner aux dépens d'autres qui sont moins souvent exercés. Il en va de même pour les lapidaires. Notre œil est suffisamment exercé pour qu'une pierre que nous avons eue entre les mains reste fixée sur notre rétine. Les pierres vivent, pour nous ; elles ont une physionomie spéciale qui nous frappe et que nous retenons ; si bien que, plusieurs années après les avoir eues en notre possession, nous reconnaissons des pierres comme on reconnaît, après un long laps de temps écoulé, une personne avec laquelle on fut en relations.

» Je ne vous dirai pas : c'est à tel ou tel détail que je puis reconnaître une pierre ; je la reconnais simplement parce que je l'ai vue, maniée, et qu'elle est photographiée dans mon œil. »

Un complice de Lemoine

Il y aurait bientôt une nouvelle arrestation

M. le juge d'instruction Le Poittevin est arrivé de bonne heure à son cabinet. Peu après, Lemoine était amené de la prison de la Santé et s'entretenait avec sa femme dans le couloir des prévenus. Tous deux paraissaient quelque peu affaissés.

Pendant ce temps, M. Le Poittevin a entendu M. Gardner, cet industriel qui possède au Tréport une usine dans laquelle Lemoine s'est livré à des expériences.

M. Gardner a reconnu un certain nombre de creusets saisis chez lui, il y a une semaine, sur commission rogatoire de M. Le Poittevin, comme étant ceux dont s'était servi Lemoine.

Dans les couloirs de l'instruction, le bruit court qu'une arrestation sensationnelle, pour complicité, serait imminente.

Nous n'enregistrons ce bruit que sous toutes réserves.

L'AFFAIRE NASI

Fin prochaine du procès. — Aucune peine ne serait prononcée

Rome, 25 janvier. — Les premières audiences du procès Nasi n'ont rien appris de nouveau. Il est aujourd'hui archi-prouvé que Nasi falsifiait ses notes de voyage et lui-même l'avoue très franchement, mais il déclare que l'exagération de ses notes dissimulait des dépenses ayant un caractère politique.

Le procès marche très rapidement, grâce à la méthode énergique inaugurée par le nouveau président de la Haute-Cour, M. Fanfredi ; le procès sera certainement terminé vers le milieu de février.

On croit généralement que la sentence de la Haute-Cour se bornera à « déplorer » la gestion financière de Nasi, sans toutefois le condamner à une peine matérielle ; cette sentence n'entraînerait pas moins la mort civile et politique de l'ancien ministre.

Le Van Dyck de Courtrai retrouvé

Quel était ce charretier ? — A qui la prime ? — Le mystère continue

Bruxelles, 25 janiver. — Carlier, le voiturier qui conduisait à Bruges le coffre dans lequel le Van Dyck a été découvert, a été écroué à la prison de Bruges après un long interrogatoire.

Ses explications avaient paru suspectes au magistrat; de plus, on l'avait trouvé porteur d'un revolver chargé, à gros calibre.

L'enquête habilement menée a démontré que Carlier était ouvrier typographe et non voiturier.

Il avait loué la charrette et un individu arriva, transportant le coffre dans un char à bras.

Cet individu suivit Carlier, en vélo, jusqu'à ce qu'il le vit s'arrêter chez le maréchal-ferrant d'Hardoye. A ce moment, il disparut.

Cette histoire n'ayant pas satisfait le parquet, Carlier, maintenu en état d'arrestation, a été conduit sous bonne garde, vendredi matin, à Courtrai.

En attendant, de vives contestations se sont élevées au sujet de la prime.

Le commandant de gendarmerie, qui était en tournée et qui reconnut le premier le tableau, prétend avoir droit à la prime des 20,000 francs.

Carlier a subi de nouveau hier matin un long interrogatoire par le juge d'instruction. Le prévenu a confirmé en tous points la version que nous avons donnée hier. Il n'avait pas répondu à une première lettre reçue de Menay. Une seconde lettre lui parvint, par laquelle on lui faisait savoir que son voyage lui serait payé ; il se rendit alors à Menay. Un de ses interlocuteurs refusa de se faire connaître.

Carlier ignorait le contenu du coffre et accepta de le mener à Bruges.

Une lettre en hollandais informait Carlier qu'il devait se trouver jeudi matin, à cinq heures, près de Cuerne, avec un cheval et une voiture. Une lanterne devait servir de signe de ralliement.

Le tableau ramené à Courtrai est en bon état ; on n'a constaté qu'une légère éraflure sur la figure du Christ.

Cet après-midi, le parquet de Courtrai a fait procéder à l'arrestation d'un ancien cabaretier nommé H....

Cet individu a été confronté avec Carlier, chez lequel d'importantes lettres compromettantes ont été saisies.

On s'attend à de nouvelles arrestations.

LA VIE POLITIQUE

Le Débat sur le Maroc

Le débat de vendredi, qui était impatiemment attendu, après les incidents qui ont marqué l'occupation de Settat, a été l'objet des commentaires de toute la presse. Voici les appréciations portées par quelques-uns de nos confrères :

JOURNAUX REPUBLICAINS

La Petite République :

M. Jaurès et M. Ribot ne sont point contents de la conduite suivie au Maroc, mais ils n'ont ni l'un ni l'autre indiqué sérieusement une orientation meilleure. L'évacuation proposée par M. Jaurès n'est pas une solution. Comme il en a convenu lui-même, elle nous exposerait à voir une autre puissance, l'Allemagne notamment, intervenir au premier prétexte venu pour prendre la place que nous aurions abandonnée.

Bien mieux, elle nous exposerait à y retourner nous-mêmes, car, enfin, supposons nos troupes rembarquées avant l'organisation de la police, que ferions-nous si nos nationaux à Casablanca étaient l'objet d'un nouveau massacre? Proposerait-on de ne rien dire? Et ne faudrait-il pas plutôt opérer un nouveau débarquement pour venger les nôtres? L'abandon du Maroc, dans les conditions actuelles, n'est donc pas une solution.

A la vérité, personne n'en indiquera une ; pas plus que personne n'indiquera une orientation précise ; et il y a quelque injustice à reprocher à M. Pichon de n'en pas avoir. On peut avoir une politique définie vis-à-vis d'un Etat organisé; on n'en a point à l'égard d'une masse amorphe et anarchique et force est d'agir en s'inspirant des événements.

De l'Humanité :

Vendredi, deux politiques furent en présence : celle de M. Delcassé, dédaigneuse de l'acte d'Algésiras, dont elle veut prendre une revanche, grosse de périls. Car ne n'est pas au Maroc, mais en Europe que se dénoueraient les conflits qu'elle peut provoquer ; l'autre, faite de prudence, inspirée d'un ardent amour de la paix européenne, fidèle à la lettre et à l'esprit d'un acte diplomatique qui nous lie ; celle exposée par le citoyen Jaurès.

Si le gouvernement en a une troisième, il nous le dira, encore qu'il nous paraisse difficile de trouver une politique moyenne entre ces deux conceptions opposées. La politique de M. Ribot lui-même, succédané de celle de M. Jaurès, trouve que le gouvernement va trop loin. Celui-ci nous dira comment il repousse les conclusions de Jaurès sans adopter les propositions belliqueuses de M. Delcassé.

L'Action :

Que la folie des grandeurs travaille M. Delcassé, cela ne regarde que ce petit homme : mais que la même folie travaille trop de parlementaires, cela regarde la presse républicaine.

Y aura-t-il donc toujours au Parlement une cohue de naïfs pour acclamer sans réflexion le premier Cavaignac ou le premier Delcassé venu qui exaspérera leur fibre patriotique avec l'archet de ses ambitions.

Quand on se rappelle qu'en janvier 1905, 3 ans à peine ! ce nain mégalomane faillit précipiter la France dans la plus criminelle des collisions avec l'Empire Allemand, on ne peut s'empêcher sans honte de consacrer les facultés d'oubli ou d'intrigue de certains radicaux et radicaux-socialistes qui, hier, applaudissaient à tout rompre les chauvinismes hypertrophiés du fameux petit Monsieur « qui ne cause pas avec l'Allemagne ».

Faudra-t-il donc rappeler à ces radicaux, à ces Français, que, le jour même du premier bombardement de Port-Arthur, M. Delcassé, ministre des Affaires Etrangères, affirmait à ses collègues du Gouvernement « que toute guerre entre le Japon et la Russie était une invention sans fondement? »

Faudra-t-il apprendre à ces jobards parlementaires que M. Delcassé, refusant par insolence en 1904 de répondre aux courtoisies de Guillaume II, mit notre patrie avec l'Europe à deux doigts d'une guerre funeste autant qu'inutile ?

La Lanterne :

Il est à noter que MM. Ribot et Jaurès, qui partent assurément de points de vue différents, se sont trouvés d'accord pour demander au gouvernement de ne pas s'engager au Maroc au-delà de ce qui est nécessaire pour l'exécution du mandat que nous avons accepté.

C'est précisément parce que nous ne voulons pas engager la France dans les vicissitudes de la politique intérieure au Maroc qu'il convient d'être plus prudent que nous ne l'avons été dans ces derniers temps. Le raid Settat n'était pas nécessaire à la sécurité de Casablanca. Nous y avons rencontré les troupes de Moulay Hafid, mais c'est bien contre ce dernier qu'il était en effet dirigé. Il s'agissait de couper à Settat la route qui mène de Fez à Marrakech et par là d'empêcher Moulay Hafid d'occuper les deux capitales.

Ce qu'on a commencé à faire pour donner à Abd el Aziz un appui militaire, on a été tout près de le faire sur le terrain financier, et nous avons été à deux doigts d'un nouvel emprunt marocain.

Eh bien! ce sont là des fautes qui ne devront pas se renouveler.

JOURNAUX REACTIONNAIRES

Le Soleil :

L'intervention de M. Delcassé a été l'événement émouvant de la journée,et notre impartialité nous oblige à reconnaître que si M.Jaurès a parlé un langage qui ne sera pas désagréable en Allemagne, M. Delcassé a parlé comme un homme politique soucieux des intérêts de la France.

Lundi, M. le Ministre des Affaires Etrangères et M. Clemenceau nous diront qu'ils ne veulent pas conquérir le Maroc.

La vérité est que personne ne sait où nous allons. C'est un véritable imbroglio. En tout cas, nous avons là-bas une situation qui consiste à ne pas avancer et à ne pas reculer. Nous devons rester sur place. Il est inadmissible qu'une telle politique s'éternise. En dépit de l'acte d'Algésiras lui-même, un jour viendra où nous devrons nous avancer à l'intérieur du Maroc et en faire la conquête.

L'Eclair :

L'interpellation sur le Maroc visait naturellement le ministère en exercice : mais elle a fait d'une pierre deux coups. En blessant Clemenceau, elle a frappé Delcassé. En tirant sur le vivant, elle a fait sortir le mort de sa tombe.

L'un est inséparable de l'autre. Au fond, ils suivent tous les deux la même ligne avec des talents opposés et des chances diverses. Tous deux servent l'Angleterre avant la France.

Faits Divers

HORS REGION

Une montagne qui s'écroule

QUATRE PERSONNES ENSEVELIES

Bergame, 25 janvier. — Hier soir, près de Pontetrezzo-d'Adda, un éboulement s'est produit. C'est une masse d'environ 20.000 kilos qui s'est abattue sur une fabrique qui se trouve sur la rive de l'Adda et a enseveli onze personnes. On a procédé immédiatement au sauvetage. Six personnes ont été sauvées.

Un cadavre a été retiré.

Les recherches continuent pour retrouver les quatre personnes disparues, mais on a peu d'espoir de les sauver.

Il frappait sa maîtresse... Elle le poignarda

Toulon, 25 février. — Une tentative de meurtre s'est déroulée hier soir, vers 5 heures, sur le cours Lafayette.

Le nommé Louis Armitano, dit Charpenté, âgé de 25 ans, né à La Ciotat, le 29 mars 1882, venait d'avoir une violente discussion avec sa maîtresse, la fille soumise Antoinette Borella, 26 ans, d'origine italienne.

Le couple discutait avec animation sur le cours Lafayette, lorsque soudain Antoinette Borella sortit un couteau qu'elle avait dissimulé sous son tablier et avant que son amant ait pu se méfier, elle lui en porta un coup au ventre. L'arme resta plantée dans la plaie.

Armitano s'affaissa en poussant un cri de douleur.

Le malheureux, blessé mortellement, fut relevé par des passants et transporté à l'hôpital civil où le docteur Portay lui donna les premiers soins.

Quant à la meurtrière, elle s'est constituée prisonnière quelques instants après le drame à la Permanence.

M. Ferrand, commissaire de police de service, l'a interrogée.

Antoinette Borella a déclaré que son amant lui demandait souvent, très souvent, de l'argent et que lorsqu'elle ne pouvait lui en donner, il la battait.

Cet après-midi encore, paraît-il, Armitano lui avait envoyé un violent coup de tête qui lui avait fait une blessure à la bouche. Fatiguée de cette existence, elle avait fini par se venger.

Le magistrat se rendit ensuite à l'hôpital pour tâcher d'interroger le blessé, ce lui fut chose impossible, car le malheureux ne pouvait articuler une parole.

Il est mort pendant la nuit.

Deux fois condamné à mort

Marseille, 25 janvier. — L'apache Valentini qui avait été condamné mercredi à mort par la Cour d'assises des Bouches-du-Rhône a comparu à nouveau hier devant le même tribunal pour un nouveau crime.

En compagnie d'un malandrin de son espèce, il commit une agression le 30 juillet dernier contre M. Charles, typographe au journal le *Sémaphore*. Valentini braquait sur lui un revolver, pendant que le second le fouillait et lui enlevait sa montre. Des militaires venant à passer, les malfaiteurs s'enfuirent. Pendant que les soldats maintenaient Bonetti, M. Charles courut après Valentini, mais celui-ci se retourna et lui tira un coup de revolver, le fouilla et lui déroba une somme de 30 centimes.

C'est pour ces faits que Valentini et Bonetti comparaissaient de nouveau devant les assises. Valentini a été condamné à mort et Bonetti à dix ans de travaux forcés.

Ainsi Valentini a été condamné à mort deux fois en deux jours.

Informations

REGIONALES

DRAME DE MÉNAGE A LIEVIN

Lassée des scènes continuelles, qui survenaient chez elle une cabaretière se suicide.

Hier matin, vers six heures, Mme Druart, née Thérésine Minet, âgée de 44 ans, cabaretière, rue de Lens, près de la gare du Tramway, s'est suicidée en se jetant dans un puits profond de 30 mètres, situé dans la cour de sa maison.

Mme Druart, veuve en premières noces de M. Rémi Roland, et mère de 5 enfants dont le plus jeune a 10 ans et l'aînée est en ce moment soldat, en permission à Liévin, s'était remariée le 9 janvier courant,avec François Druart, ouvrier mineur, également veuf et père de 3 enfants.

Depuis le second mariage, la maison était le théâtre de scènes violentes causées par le mari qui voulait chasser les enfants de sa femme. La nuit dernière, se passa en disputes entre M. Druart, des parents et des amis qu'il avait amenés pour boire, et les enfants Rolland; des coups très graves furent échangés et la gendarmerie dut intervenir.

C'est alors que Mme Druart, exaspérée, alla se jeter dans son puits. Depuis plusieurs jours, du reste, elle paraissait très affectée de ces scènes continuelles et avait manifesté son intention de mettre fin à ses jours. Aussi, elle était surveillée par ses enfants.

Le corps de Mme Rolland a été retiré du puits à 8 heures du matin par son frère, M. Sylvain Minet, demeurant au numéro 3 de Liévin.

Les constatations du décès ont été faites par M. le docteur Piette et M. Lefeuvre, commissaire de police.

Ce drame de ménage a causé une vive émotion dans le quartier où Mme Druart était très estimée.

Elle était propriétaire de la maison qu'elle occupait et jouissait d'une pension viagère à la suite de la mort de son premier mari, Rolland, qui fut tué à la mine.

Au cours de la discussion qui eût lieu

FEUILLETON DU 26 JANVIER. — N. 35

Vengeance de Femme

TROISIÈME PARTIE

Il s'appuya sur sa canne de jonc à béquille d'ivoire et retint sa sœur qui, compatissante, voulait s'élancer vers Geneviève.

— Que dis-tu de cela, ma petite Paulette ? fit le comte de Méricourt, et quelle peine secrète peut ainsi accabler cette charmante enfant ?

Mme Letourneux fit un geste d'ignorance.

— Je ne puis le savoir, répondit-elle. Geneviève ne m'a rien confié.

Son caractère s'est transformé d'une façon brusque ; elle était enjouée, primesautière, enfant... il y a quelques jours encore.

Elle s'amusait avec Albert comme une pensionnaire et puis tout d'un coup la voilà qui pâlit, qui ne mange plus, qui ne dort pas, cela se voit à ses paupières fripées qui...

— Tiens, tiens, interrompit le général, dont les petits yeux pétillèrent.

Est-ce que par hasard il y aurait du Cupidon là-dessous ?

Ce coquin d'Albert avec sa moustache en accroche-cœur est bien capable d'avoir fait ce joli coup-là !

Ah ! le bandit, rien ne lui résiste !

Nous allons bien voir, d'ailleurs !

Il s'avança si doucement vers Geneviève que celle-ci parut ne pas s'apercevoir de son arrivée.

Puis, se plantant devant la jeune fille, en prenant l'air le plus féroce qu'il put trouver :

— Eh bien, mademoiselle, que faisons-nous là, seulette ?

Geneviève tressaillit et se leva d'un mouvement brusque.

Du revers de la main, elle essuya furtivement ses larmes, puis :

— Je me promenais, général, et, me sentant fatiguée, je m'étais assise sur ce banc..

— S'il faut en croire ces pleurs que vous venez furtivement d'essuyer, le tour de vos pensées manquaient de gaieté, petite...

— Mais, général, je ne pleurais pas...

— Ah ! bah !... que c'est laid de mentir de la sorte.

— Je vous assure, général...

— Ne m'assurez rien du tout, petit Geneviève, et confiez nous plutôt, à ma sœur et à moi, la cause de votre chagrin.

Ce disant, le comte de Méricourt s'assit aux côtés de la jeune fille, Mme Letourneux l'imita, et, paternellement, le vieux brave ajouta :

— Vous a-t-on fait de la peine ?

— Non, répondit Geneviève, je n'ai qu'à me louer de tout le monde ici.

Vous, général, si bon pour moi, vous, madame, que je respecte... que j'aime comme une mère, et...

— C'est cet et là, je le vois, fit en souriant avec malice le comte de Méricourt, c'est cet et là qui vous tarabuste le plus...

Allons, avouez que mon brigand de neveu vous a taquinée.

— Non, se récria vivement Geneviève, M. Letourneux est au contraire excellent et je n'ai rien à dire de...

Elle s'arrêta, redressa la tête, puis de sa voix la plus insinuante :

— Au fait, général, je ne veux pas reconnaître votre bonté à mon égard par de l'ingratitude.

Vous non plus, madame.

Je ne dois pas feindre... et je vous dirai la vérité...

Ce sera mieux... ainsi...

— Parlez, ma petite, fit le comte avec satisfaction.

Quoique, pour ma part, je devine ce que vous allez dire.

Mais ma sœur doit être instruite.

Mme Letourneux esquissa un signe d'approbation.

Geneviève alors commença :

— Il m'est arrivé un grand malheur.

Votre gracieuseté, la manière affectueuse dont vous m'avez reçue, général, vous aussi, madame, m'ont, je ne dirai pas inspiré des sentiments d'orgueil, mais fait oublier la distance qui me sépare de vous.

Je ne suis qu'une pauvre petite bourgeoise, il me serait impossible de continuer à vivre comme je le fais sans travailler ; vous êtes, vous, comblés des dons de la fortune.

Général, vous possédez, outre votre gloire de soldat, un titre dont justement vous pouvez être fier...

Pardonnez-moi, j'ai été folle un moment, puisque je me suis crue votre égale.

Le comte de Méricourt, flatté dans son amour-propre de soldat, et dans son orgueil d'aristocrate obstiné par les paroles de Geneviève, l'interrompit pour lui dire :

— Vous vous trompez, ma mignonne, en supposant que nous soyons d'une autre essence que vous.

— Vous êtes une brave enfant que j'aime beaucoup, et au bonheur de laquelle je désire contribuer, si cela m'est possible.

— Général, fit la rusée créature avec douleur, il est une chose cependant que vous ne pourrez faire.

— Quoi donc ? interrogea Mme Letourneux.

— Vous ne pourrez pas m'empêcher d'aimer votre neveu et d'en souffrir, pas plus que vous ne pouvez le forcer à m'aimer.

Et, pleine de honte, elle voila de ses deux mains son visage, et se mit de nouveau à pleurer.

M. de Méricourt, très ému en face de ces larmes, ne put cependant se défendre d'envoyer un sourire satisfait à sa sœur.

Hein ! avait-il été perspicace, avait-il vite deviné le motif de la mélancolie de Geneviève ?

Parbleu ! elle était amoureuse, la petite, cela se voyait suffisamment.

Cependant, comme les pleurs de la jeune fille redoublaient, le général essaya de la consoler.

— Voyons, voyons, lui dit-il doucement, ne vous désolez pas ainsi, ma petite enfant, ça s'arrangera, vous verrez...

D'abord, êtes-vous bien certaine que vous êtes si entichée que cela de mon neveu ?

Souvent, quand on est jeune comme vous, on s'imagine, on se fait des idées... on s'emballe... Puis, brusquement, la flamme s'éteint, et de toute cette grande passion il ne reste qu'une pincée de cendres...

— Hélas ! gémit la cousine de Marthe en sanglotant, hélas ! cette fois mon malheur n'est que trop certain...

J'aime M. Letourneux assez pour savoir que je n'aimerai jamais que lui...

A présent, général, vous savez tout...

Pardonnez-moi, excusez ma franchise et séparons-nous...

— Nous séparer, se récria le vieux soldat avec étonnement, nous séparer ? et pourquoi, je vous prie ?

— Est-il possible que je continue à demeurer ici à présent ?

— Qui s'y oppose ?

Voyons, ma fille, raisonnons un peu si nous pouvons.

Vous aimez Albert, c'est un fait acquis, et je crois, si mes yeux sont encore bons, que vous êtes loin de lui déplaire.

A qui déplairiez-vous, d'ailleurs, jolie et douce, et bonne comme vous êtes ?

Eh bien ! en ce cas, que fait-on de deux beaux enfants comme vous qui s'aiment ?

On les marie, tout simplement.

— On les marie ! s'exclama douloureusement Geneviève ; oui, ce serait le plus beau des rêves, mais ce rêve est impossible.

— Impossible ! quel mot venez-vous de prononcer là, ma petite ?

Dis donc, Paulette, elle prétend que c'est impossible !

Ah ! ah ! ah ! y a-t-il jamais eu rien d'impossible pour le général de Méricourt ?

Vous vous marierez avec Albert, ma mignonne, et bellement, c'est moi qui vous en réponds...

Et comme Geneviève soupirait, sans répondre, M. de Méricourt, fâché qu'on parût mettre en doute sa parole, insista :

— Je vous dis que vous vous marierez et bientôt encore.

Raisonnons, vous dis-je.

Vous êtes seule, libre de vos actions, par conséquent, pas d'obstacles de votre côté.

Du côté de mon neveu, deux consentements sont indispensables : celui de la mère d'Albert et le mien.

Ma sœur ne demande pas mieux que de vous nommer sa fille, n'est-il pas vrai, Paulette ?

Mme Letourneux inclina la tête en souriant.

— Quant à moi, poursuivit le général, c'est avec joie vraiment que je vous verrai devenir ma nièce.

Bien mieux, j'avais depuis longtemps l'intention d'adopter Albert, afin qu'il porte de mon vivant le nom de Méricourt et qu'il jouisse dès à présent de ma fortune.

Je mettrai ce projet à exécution à l'occasion de votre mariage, ma belle petite comtesse.

Là ! s'exclama-t-il triomphalement.

lez-vous me dire maintenant qui vous empêchera d'être heureuse, s'il vous plaît, mademoiselle ?

Geneviève, vaincue, sourit sans répondre, et son sourire au milieu de ses larmes était délicieux.

— Il manque encore le consentement d'Albert, soupira-t-elle après un court silence.

— Petite bête chérie, fit le général attendri, ce n'est pas celui-là qui m'embarrasse, allez !

Et puisque nous sommes d'accord, embrassez-moi si vous m'aimez un peu !

— Oh ! s'écria Geneviève d'un ton de reproche.

Et, se jetant sur la poitrine du vieux brave elle posa ses lèvres fraîches sur ses joues : deux baisers sonores retentirent.

— Je vous aime déjà comme un père, fit-elle tendrement.

Ce fut le tour ensuite de Mme Letourneux, qui, très émue, embrassa de tout son cœur la misérable fourbe, en lui disant :

— Chère fille ! je vous chéris tendrement, soyez-en certaine...

La scène était attendrissante et Geneviève riait franchement sous cape, d'avoir si aisément dupé ces deux cœurs naïfs et sans détours.

M. de Méricourt, satisfait d'avoir si bien arrangé les choses,voulut rentrer au château appuyé sur sa future nièce.

(A suivre). Eg MONTCLERC.

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ
Universellement le meilleur
DRAGÉES - CHOCOLATS
LILLE, rue Nationale, 98, LILLE